



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Monique BAYARD	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Quartier du Mail à Chenôte – Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise – Aménagement du secteur Centralité - Demande de subventions

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Mail à Chenôte, la Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise prévoit l'aménagement du secteur Centralité Saint-Exupéry. Cet aménagement a notamment été rendu possible par la démolition, en 2019, de l'ancien centre commercial « Saint Exupéry », suite au transfert de l'offre commerciale vers les cellules commerciales dans le nouveau centre-ville, en rez-de-chaussée des nouveaux immeubles.

Le site accueillera au printemps 2025 un nouvel espace public paysager de plus de 2ha – « Le Parc ».

Ce parc offrira des ambiances différentes : un jardin des cultures, une prairie arborée, des espaces humides, des ambiances de sous-bois, un grand espace de jeux, une esplanade de convivialité. Les cheminements seront exclusivement piétons. Ce nouvel espace paysager profitera d'une belle biodiversité avec la plantation d'environ 25 000 végétaux de 840 espèces et 400 arbres.

Ce site exceptionnel bénéficiera d'une gestion intégrée des eaux pluviales avec un retour dans le milieu naturel via un système d'infiltration par coussins drainants.

Les voiries alentours seront requalifiées, créant ainsi environ 150 nouvelles places de stationnement et des zones de circulation apaisées. 40 000m² d'espaces publics seront ainsi réaménagés. Le montant global des travaux s'élève à 9 272 044,58 HT.

Conformément aux engagements pris au titre de la convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et les partenaires du NPNRU dans son avenant n°2 signé le 19 décembre 2022, la SPLAAD fait appel au soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 1 100 000 €.

Des crédits de l'ANRU et de la Ville de Chenôte seront également mobilisés pour cette opération.

Une convention présente le projet et précise les modalités de versement de cette subvention.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention conclue entre Dijon métropole et la société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise
- **de s'engager** à participer, sous forme d'une subvention, au financement de cette opération à hauteur de 1 100 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN